

Projet agricole et photovoltaïque sur les communes de Fabrezan et de Camplong d'Aude

Compte-rendu du comité de projet

conformément au décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023

Date : 4 septembre 2025

Heure : à partir de 18h00

Lieu : Salle du conseil municipal de Camplong d'Aude

Version 0 : 23/09/2025



Présents

ENTITÉ	MEMBRE
CCRLCM	André HERNANDEZ représenté par J.C MONTLAUR
Commune de Fabrezan	Isabelle GÉA-PÉRIS
Commune de Camplong d'Aude	Serge LÉPINE
Commune de Ferrals-les-Corbières	Gérard BARTHEZ
Commune de Ribaute	Alain COSTE
Commune de Tournissan	Marilyse RIVIÈRE
Amicale des chasseurs de gros gibier de Fabrezan	Fabrice BOUSQUET
ACCA de Fabrezan (petit gibier)	Patrice GIRARD
Office de tourisme intercommunal Corbières Minervois	Émile DELPY / Anne MARSEROU représentés par J.C MONTLAUR
CA11	Philippe VERGNES représenté par Raymond PASTOR
Terre d'Expression	Laurent RAUX
Vignerons de Camplong	Cyril FITO
VALECO	Amandine LACROIX
	Yannick VIALLES
	Thomas DUFFES
	Yannick PECHARD
ACCEPTABLES AVENIRS	VERVIER Philippe

Excusés

ENTITÉ	MEMBRE
Commune de Fontcouverte	Jacques CONTIES ou représentant(e)
Commune de Lagrasse	René ORTEGA ou représentant(e)
Commune de Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse	Xavier DE VOLONTAT ou représentant(e)
Commune de Thézan-des-Corbières	Philippe PUECH ou représentant(e)
Commune de Douzens	Philippe RAPPENEAU ou représentant(e)
ACCA de Camplong d'Aude (petit gibier)	Serge GABAUDE
ECCLA	Christian CRÉPAUD
DDCM	Maxime GUILLAUME ou Nadine FRANJUS-ADENIS
Conseil départemental de l'Aude	Hervé BARO ou Kattalin FORTUNE
Région	Catherine BOSSIS
SYADEN	Meidi SAKHRAOUI

Sommaire

Compte rendu	5
Introduction et présentation du projet	5
Présentation du projet agricole et viticole	6
Implantation et caractéristiques techniques du projet solaire	7
Aspects environnementaux et mesures d'évitement/réduction	8
Urbanisme et raccordement	9
Intégration paysagère	10
Boucle d'énergie et autoconsommation	11
Financement participatif	12
Mesures d'accompagnement du territoire	13
Questions et réponses	14
Retours DDCM et ECCLA	15
Conclusion et prochaines étapes	17
Annexes	18
Annexe 1 : Présentation du 4 sept. 2025	18
Annexe 2 : Feuille de présence du 4 sept. 25	42

Introduction et présentation du projet

La réunion s'ouvre par une intervention de Thomas DUFFES (Responsable Développement Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes chez VALECO), qui **remercie l'ensemble des participants** pour leur mobilisation et leur implication, malgré la durée déjà conséquente du processus de développement du projet, engagé depuis plus de deux ans. Il rappelle l'importance de respecter scrupuleusement les exigences administratives préalables au dépôt du dossier auprès des services de l'État.

À la suite de cette introduction, Philippe Vervier (en charge de la concertation – Acceptables Avenir) informe le comité que les associations DDCM et ECCLA, absentes, présentent leurs excuses pour leur empêchement de dernière minute. Il propose que leurs commentaires et leurs questions soient intégrés au compte rendu. Le comité accepte.

Il présente ensuite l'ordre du jour et précise que cette séance constitue une étape significative : le passage d'un comité de dialogue volontaire à un comité de projet réglementaire, conformément aux obligations légales encadrant les projets d'énergies renouvelables.

Le projet est présenté comme une réponse à plusieurs défis identifiés sur le territoire :

- La sécurisation de l'activité viticole,
- La déprise de certaines parcelles,
- Le vieillissement des vignes,
- Le rendement insuffisant,
- La vulnérabilité accrue au changement climatique,
- Le tassement du marché viticole.

L'objectif du projet se décline en deux volets complémentaires :

- Transformer les parcelles viticoles en difficulté en zones de co-activité permettant à la fois l'élevage ovin et la production d'énergie renouvelable.
- Favoriser la replantation de nouvelles vignes sur des parcelles plus adaptées, afin de garantir la pérennité et la qualité de l'activité viticole locale.

Au cours de son intervention, Philippe VERVIER souligne l'importance du dialogue et de la concertation dans la mise en œuvre du projet.

Il rappelle les engagements pris par VALECO et les présidents de caves, notamment :

- La réponse systématique à toutes les questions écrites,
- L'ouverture d'un dialogue constructif sur l'ensemble des aspects du projet.

Présentation du projet agricole et viticole

Yannick PÉCHARD (expert agricole chez VALECO), présente le volet agricole.

Il rappelle le contexte de crise viticole marqué par :

- Des plans d'arrachage visant environ 100 000 hectares de vignes en France,
- L'évolution des modes de consommation,
- La baisse significative de la consommation de vin.

Le projet poursuit trois objectifs :

1. Adapter les plantations au changement climatique,
2. Faciliter la transmission des exploitations,
3. Maintenir une production suffisante pour les caves coopératives.

Pour y répondre, VALECO prévoit :

- Le financement de la replantation des vignes à hauteur de 20 000 € par hectare,
- Le versement d'une prime pour les exploitants qui replanteront sur de nouveaux secteurs,
- L'identification de parcelles adaptées, notamment au nord de Fabrezan et, potentiellement, sur Montlaur.

Un volet élevage ovin est associé au projet. Mme Véronique EXPERT, éleveuse à Val-de-Dagne, fera pâturer ses troupeaux (moutons Rouge du Roussillon) sur le site.

VALECO s'engage à :

- Financer les équipements nécessaires (abreuvoirs, parcs de contention, etc.),
- Consacrer environ 200 000 € à l'aménagement d'une ou plusieurs bergeries,
- Adapter les installations aux besoins de l'éleveuse.

Un bureau d'études a confirmé la compatibilité du projet avec l'élevage ovin et la possibilité de mécaniser les parcelles.

DÉCISIONS

- Poursuite du travail avec les caves coopératives pour identifier les secteurs de replantation,

Implantation et caractéristiques techniques du projet solaire

Amandine LACROIX (cheffe de projet développement chez VALECO) présente l'implantation finale et les principales caractéristiques techniques.

Elle rappelle l'évolution du projet :

- Zone initiale d'étude : 240 hectares, puissance envisagée de 100 MW,
- Projet provisoire (juin) : 135 hectares clôturés, puissance estimée entre 80 et 90 MW, surface de panneaux de 33 hectares,
- Projet final : 120 hectares clôturés, puissance de 83 MWc, surface de panneaux de 32 hectares.

Le projet est structuré en 7 îlots :

- 2 îlots de moins de 10 hectares,
- 2 îlots de 10 à 15 hectares,
- 2 îlots de 15 à 30 hectares,
- 1 îlot de 39 hectares.

Caractéristiques techniques des installations :

- Tables photovoltaïques sur monopieux, limitant l'emprise au sol et facilitant l'exploitation agricole,
- 5 pieux par table,
- Hauteur sous panneaux : de 1,50 m au plus bas à 3,50 m au plus haut,
- Espacement entre tables : 6 à 8 m,
- Distance minimale entre le dernier panneau et la clôture : 8 m.

Thomas DUFFES, précise que ces dispositions répondent aux critères de l'agrivoltaïsme, avec des espacements supérieurs à ceux d'une centrale photovoltaïque classique. Le coût de construction est estimé à 70 millions d'euros.

Aspects environnementaux et mesures d'évitement/réduction

Amandine LACROIX (cheffe de projet développement chez VALECO) présente les aspects environnementaux du projet et les mesures d'évitement et de réduction prévues. L'implantation finale a été déterminée en fonction des enjeux identifiés lors d'une étude d'impact réglementaire menée sur une année complète, couvrant les quatre saisons.

Étude des enjeux environnementaux

La carte des enjeux distingue :

- Vert : enjeux faibles,
- Jaune : enjeux modérés,
- Orange et rouge : enjeux forts.

Principales mesures d'évitement

- Évitement de la zone nord-est, sensible à la faune,
- Préservation de la ripisylve de l'Orbieux au sud,
- Conservation des haies, boisements et friches existants,
- Maintien des gîtes de chauves-souris et reptiles,
- Évitement de la zone de chasse du faucon crécerelle.

Mesures de réduction

Malgré ces dispositions, des impacts résiduels sont identifiés sur six espèces.

Pour y remédier, les mesures suivantes sont prévues :

- Conventionnement pour la gestion de milieux ouverts en périphérie,
- Délimitation et ensemencement d'exclos de pâturage,
- Techniques de chantier respectueuses de la biodiversité locale,
- Suivi écologique des travaux,
- Plantation et renforcement de haies,
- Adaptation des clôtures pour le passage de la petite faune,
- Création de gîtes pour reptiles, installation de nichoirs et abris pour la faune volante,
- Planification des travaux en tenant compte des sensibilités écologiques et conditions météorologiques.

DÉCISIONS

- Inclusion de l'ensemble des mesures environnementales dans le dossier de demande d'autorisation,
- Mise en place d'une charte chantier vert et d'un suivi rigoureux pour la gestion des déchets et la propreté du chantier, à la suite d'une remarque d'un participant.

Urbanisme et raccordement

Amandine LACROIX (cheffe de projet développement chez VALECO) présente les aspects liés à l'urbanisme et au raccordement. Le projet concerne deux communes dotées de documents d'urbanisme distincts :

- **Camplong-d'Aude** : carte communale avec un secteur non constructible,
- **Fabrezan** : Plan Local d'Urbanisme (PLU) prévoyant un zonage agricole.

Pour Camplong-d'Aude, les projets photovoltaïques sont autorisés dans les secteurs non constructibles sous réserve de :

- Leur compatibilité avec l'activité agricole,
- L'absence d'atteinte aux espaces naturels et aux paysages.

Pour Fabrezan, le PLU autorise les constructions et installations techniques nécessaires aux équipements collectifs en zone agricole, à condition qu'elles ne soient pas incompatibles avec l'activité agricole et qu'elles préservent les espaces naturels et les paysages.

Raccordement envisagé

La solution définitive sera arrêtée après l'obtention du permis de construire.

Deux options privilégiées sont toutefois étudiées :

1. Raccordement HTA classique
 - Partie interne assurée par VALECO,
 - Partie externe gérée par Enedis.
2. Raccordement HTB au futur poste Haute-Corbière (RTE, Tournissan)
 - Partie interne et externe assurées par VALECO, dans les mêmes conditions qu'Enedis,
 - Création par VALECO d'un poste électrique à proximité du futur poste Haute-Corbière.

Il est précisé que la création d'un poste HTB générerait une fiscalité supplémentaire au titre de l'IFER, directement perçue par les communes concernées.

Échanges

Un participant interroge sur l'application de la loi APER et sur le document cadre associé. En réponse, Thomas DUFFES rappelle que le projet sera soumis à l'avis de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers). Bien que non conforme, cet avis est considéré comme essentiel et suivi attentivement par les services de la préfecture.

DÉCISION

- Engagement de VALECO à fournir toutes les informations nécessaires pour l'examen du projet par la CDPENAF.

Intégration paysagère

Amandine LACROIX (cheffe de projet développement chez VALECO) présente les mesures d'intégration paysagère. Elle rappelle qu'un projet de cette ampleur ne peut être totalement exempt d'impact visuel, mais que VALECO a travaillé dès l'origine avec le bureau d'études Inddigo afin de proposer la meilleure intégration possible.

Principales mesures prévues

- Plantation de près de 6 km de haies, constituées d'essences locales,
- Reproduction du schéma actuel du site, avec des variations de hauteurs et d'espacements,
- Objectif : réduire l'impact visuel sans dissimuler totalement la centrale,
- Création d'un microclimat favorable à la gestion de l'eau,
- Création de nouveaux habitats pour la faune.

VALECO propose d'anticiper la plantation des haies avant le chantier afin qu'elles soient suffisamment développées lors de la construction et de la mise en exploitation.

Photomontages

Huit points de vue ont été sélectionnés pour les photomontages, qui seront annexés à l'étude d'impact et présentés lors de l'exposition d'information n°3 :

- Depuis la départementale,
- Depuis le sanctuaire de Notre-Dame,
- À proximité des communes,
- Au lieu-dit de Canet,
- Depuis des points d'intérêt tels que des parcours cyclables et le GR.

Postes électriques

Pour les 16 postes électriques, des mesures spécifiques sont prévues :

- Empierrement des postes visibles depuis les chemins, afin de s'harmoniser avec le bâti existant,
- Utilisation d'une teinte beige pour les autres postes, afin de favoriser leur intégration dans le paysage.

DÉCISIONS

- Engagement de VALECO à travailler avec les propriétaires terriens, le SDIS et la réglementation en vigueur pour la plantation anticipée des haies,
- Inclusion des photomontages et des mesures d'intégration paysagère dans le dossier d'étude d'impact et leur présentation lors de la prochaine exposition d'information.

Boucle d'énergie et autoconsommation

Yannick VIALLES (responsable du développement photovoltaïque pour la région Occitanie chez VALECO), présente le concept de boucle d'énergie et d'autoconsommation collective. Ce dispositif permettra aux consommateurs situés dans un certain rayon autour de la centrale de consommer directement l'électricité produite par celle-ci.

Avantages identifiés

- Accès à une électricité moins chère pour les consommateurs locaux,
- Tarif fixe proposé à 52 €/MWh,
- Renforcement de la consommation locale d'énergie,
- Contribution à la décarbonation des usages électriques,
- Dimension pédagogique, incitant les consommateurs à mieux comprendre et maîtriser leur consommation.

Une simulation est présentée : un ménage moyen, avec une consommation annuelle d'environ 5 MWh, pourrait réaliser des économies significatives sur sa facture.

Publics concernés

La boucle d'énergie sera proposée :

- Aux particuliers,
- Aux entreprises,
- Aux collectivités.

Il est souligné que les entreprises et les bâtiments communaux seront probablement les principaux bénéficiaires de cette électricité locale.

Périmètre réglementaire de l'autoconsommation

- Territoire rural : rayon de 20 km,
- Territoire périurbain : rayon de 10 km,
- Territoire urbain : rayon de 2 km.

Amandine LACROIX précise que la puissance proposée dépassera ce périmètre de 20 km. VALECO proposera ainsi à la Communauté de Communes d'élargir l'offre aux entreprises du territoire.

DÉCISIONS

- VALECO travaillera avec la Communauté de Communes pour étendre l'offre d'autoconsommation collective aux entreprises situées au-delà du rayon de 20 km,
- Thomas DUFFES s'engage à organiser des réunions publiques pour expliquer le concept d'autoconsommation et répondre aux questions des habitants.

Financement participatif

Yannick VIALLES (responsable du développement photovoltaïque pour la région Occitanie chez VALECO), présente le mécanisme de financement participatif, destiné à associer les citoyens et riverains au projet par le biais d'un prêt rémunéré.

Caractéristiques principales

- Les citoyens prêtent une somme d'argent et perçoivent des intérêts en retour,
- Le capital est remboursé à la fin de la période d'investissement,
- Les taux d'intérêt actuels se situent entre 5 % et 7 %,
- La durée d'investissement est généralement comprise entre 2 et 5 ans.

Le financement participatif intervient en fin de processus, lors de la phase de construction plutôt que de développement, afin de réduire les risques pour les investisseurs.

VALECO rappelle avoir déjà levé environ 2 M€ sur différents projets au cours des trois dernières années, via la plateforme Enerfip.

Mise en œuvre

Thomas DUFFES souligne l'importance du contact humain dans ce dispositif :

- Organisation de journées d'information et de souscription, permettant aux citoyens de poser leurs questions et d'investir directement,
- Exemple en Aveyron où 21 000 € ont été collectés en une journée dans un village de moins de 300 habitants, démontrant l'efficacité du modèle,
- Mise en avant de la confiance et de la relation de proximité, conditions essentielles au succès de l'opération.

DÉCISIONS

- Aucune décision formelle n'est arrêtée concernant le montant exact à lever, celui-ci sera défini lors de l'ingénierie financière du projet, avec une estimation de plusieurs centaines de milliers d'euros,
- Engagement de VALECO à organiser des journées d'information locales pour faciliter la participation citoyenne.

Mesures d'accompagnement du territoire

Thomas DUFFES (Responsable Développement Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes chez VALECO) présente les mesures d'accompagnement envisagées.

Il précise qu'il s'agit de propositions, dont la définition finale reviendra aux acteurs locaux (communes, intercommunalité, office de tourisme).

Axes principaux

- Mesures pédagogiques
 - Installation de panneaux d'information sur le parking ou à proximité de la centrale,
 - Mise en place de tables d'orientation sur des points de vue éloignés.
- Mesures à vocation touristique
 - Affichage des données de production de la centrale dans des lieux publics (exemple : mairie de Sévérac).
- Mesures de loisirs
 - À définir selon les priorités locales.

Volet cynégétique

- Création d'un fonds de compensation, avec un versement à la mise en service puis un versement annuel,
- Réalisation d'une étude spécifique sur l'impact cynégétique, complémentaire à l'étude biodiversité sur quatre saisons,
- Engagement à intégrer cette étude au dossier pendant la phase d'instruction.

Bonnes pratiques de chantier et suivi

- Utilisation de clôtures agricoles adaptées aux ovins, permettant le passage de la petite faune,
- Mise en place d'un suivi environnemental durant le chantier et après la mise en service,

Maintien du comité de dialogue

- tout au long du projet (instruction, chantier, exploitation), avec présentation du suivi agricole au moins une fois par an pendant la phase d'exploitation.

DÉCISIONS

- VALECO allouera un budget dédié aux mesures d'accompagnement,
- Les acteurs locaux seront consultés pour définir les priorités,
- Réalisation et intégration d'une étude cynégétique spécifique dans le dossier d'instruction,
- Maintien du comité de dialogue comme instance de suivi du projet dans la durée.

Questions et réponses

À l'issue des présentations, une session d'échanges a permis aux participants d'obtenir des précisions et de soulever plusieurs points d'attention.

Principales questions abordées

Urbanisme et loi APER

- Un participant demande des précisions sur la compatibilité du projet avec la loi APER et le document cadre.
- → Thomas DUFFES répond que le projet sera soumis à l'avis de la CDPENAF, dont l'avis, bien que non conforme, reste primordial et pris en compte par la préfecture.

Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF)

- Un participant s'interroge sur le respect des critères fixés par l'arrêté de décembre 2023.
- → Thomas DUFFES confirme que le projet respecte ces critères, notamment grâce à une hauteur minimale des panneaux fixée à 1,10 m.

Impact agricole

- Un représentant de la Chambre d'Agriculture demande des précisions sur l'impact du projet sur les surfaces viticoles.
- → Amandine LACROIX précise que sur les 121 hectares d'emprise, environ 100 hectares sont actuellement en vigne, le reste étant en friche ou récemment arraché.

Surfaces pastorales

- Le même représentant interroge sur la disponibilité des surfaces pastorales après les récents incendies.
- → Amandine LACROIX indique que sur les 300 hectares initialement identifiés, environ 200 hectares ont été affectés et resteront indisponibles pour le pâturage pendant au moins dix ans.

Compensation agricole

- La Chambre d'Agriculture encourage VALECO à déposer les fonds de compensation auprès du comité de redistribution départemental.
- → Yannick PÉCHARD confirme qu'une étude préalable agricole est en cours et que VALECO suivra les recommandations de la doctrine départementale de l'Aude.

Gestion des déchets de chantier

- Un participant insiste sur la nécessité d'une bonne gestion des déchets pendant la construction.
- → Amandine LACROIX assure que VALECO mettra en place une charte chantier vert et un suivi rigoureux.

Retours DDCM et ECCLA

Retour DDCM

"Quant au projet de Charte, en l'état ce ne sont que des promesses et une bonne volonté. Quelles garanties sont données? Quelles actions seront possibles si les promesses ne sont pas tenues ou sont irréalisables? Je n'ai pas eu l'occasion de poser la question mais la société de projet à laquelle vous faites référence dans la charte est-elle constituée?"

→ Réponse de VALECO

Les engagements de VALECO figurant dans la charte seront intégrés au dossier qui sera déposé en préfecture.

Après instruction et si les services de l'Etat le souhaitent, les engagements pourront être inscrits dans l'arrêté préfectoral et pourront avoir une portée réglementaire.

Les engagements non retenus par les services instructeurs feront l'objet d'un suivi spécifique par le comité de dialogue, afin d'en assurer la mise en oeuvre.

La société de projet est constituée sous le nom de CAS DE FABREZA-CAMP LONG.

Retour DDCM

"Depuis la dernière réunion, il me semble que l'élément le plus important est l'arrivée d'une éleveuse susceptible d'intégrer le projet.

À partir de quand? Comment est-elle engagée?"

→ Réponse de VALECO

Les modalités de contractualisation sont en cours de discussion avec cette éleveuse, ainsi que potentiellement avec d'autres éleveurs. L'objectif est de mettre les ovins en pâturage dès la mise en service de la centrale solaire ; par conséquent, l'ensemble des aménagements annexes (bergerie, abreuvoir, etc.) aura été mis en place en parallèle de la construction de la centrale.

Retour DDCM

"Il reste un point crucial qui n'est pas abordé techniquement. Comment viendra l'eau indispensable pour les plantations des haies et autres plantes? D'où viendra l'eau indispensable à l'élevage d'un troupeau."

→ Réponse de VALECO

Dans le cadre d'un élevage ovin, les besoins en eau pour un troupeau d'environ 300 brebis sont estimés entre 3 et 6 m³ par an.

Une demande de création d'un compteur d'eau pourra être adressée au SIAERO afin de sécuriser cet approvisionnement. Ce point sera étudié plus en détail avec les éleveurs et la Chambre d'agriculture.

Concernant les plantations de haies, elles seront réalisées et suivies par des prestataires locaux. L'apport en eau nécessaire à leur plantation est en cours d'étude, afin d'utiliser des ressources alternatives ; par exemple, il sera étudié la faisabilité d'utiliser des eaux usées traitées (REUT) (principe : récupérer des eaux usées traitées pour les valoriser en irrigation plutôt que de les rejeter).

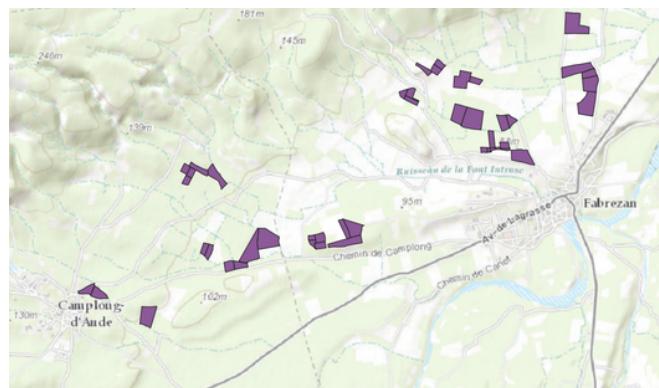
Retour ECCLA

"Charte:

- à actualiser vis-à-vis de l'agrivoltaïque (la référence est maintenant l'agricompatible),
- un certain nombre d'engagements consistent simplement à appliquer la loi.
- la plupart des autres engagements sont vertueux et louables mais ne font pas l'objet de garanties vérifiables"

"Le régime agricompatible repose soit :

- Sur des parcelles cartographiées agricompatibles dans le document cadre (voir ci-dessous)
- Sur des zones identifiées comme favorable au PV dans le PLU (règlement graphique à produire pour les 2 PLU)"



→ Réponse de VALECO

Il est tout à fait possible de déposer une demande de permis de construire pour une centrale photovoltaïque sur terrain agricole sous conditions, dès que la demande de dépôt du permis de construire intervient au plus tard 1 mois après la parution du document cadre.

L'instruction des dossiers est donc toujours possible, sous réserve de respecter les critères d'usage agricole ou de compatibilité prévus par le Code de l'urbanisme et le Code rural.

Pour autant, VALECO propose une implantation en conformité avec le régime agrivoltaïque.

Une charte avec les engagements correspondants sera intégrée au dossier qui sera déposé en préfecture.

Après instruction et si les services de l'Etat le souhaitent, les engagements pourront être inscrits dans l'arrêté préfectoral et pourront avoir une portée réglementaire. Les engagements non retenus par les services instructeurs feront l'objet d'un suivi spécifique par le comité de dialogue, afin d'en assurer la mise en oeuvre.

Retour ECCLA

“121 ha clôturé, même en plusieurs lots, c'est pour ECCLA trop impactant pour le paysage, la biodiversité, le climat local d'autant que les surfaces occupées par les OLD et les pistes d'accès ne sont pas comptabilisées. Par ailleurs les risques d'incendie causés par ce parc doivent être pris en compte.”

→ Réponse de VALECO

L'implantation a été conçue de manière à éviter toute obligation légale de débroussaillement et n'entraîne donc aucune emprise relevant des OLD.

La conception intègre les attentes du SDIS en matière de prévention incendie, identifiées lors d'échanges en août 2024 pour s'assurer de leur bonne prise en compte et en adéquation avec leur doctrine.

Pour les accès, le projet s'appuie exclusivement sur les chemins et routes existants. Aucune nouvelle emprise n'est créée en dehors de l'enceinte clôturée ; seuls des aménagements ponctuels seront réalisés afin de garantir la stabilité des accès pendant le chantier et l'exploitation.

Enfin, le projet déposé sera accompagné d'une étude d'impact présentant les mesures de réduction des effets sur le paysage et la biodiversité. Celles-ci sont reprises dans les panneaux d'information de l'exposition n°3.

Conclusion et prochaines étapes

Philippe VERVIER (Acceptables Avenir), clôture la réunion en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et leur engagement dans le processus de concertation.

Il souligne également la volonté de VALECO et des présidents des caves de maintenir un dialogue ouvert et une concertation approfondie tout au long du projet.

Prochaines étapes

Rédaction et diffusion du compte rendu

- Envoi du compte rendu à l'ensemble des membres présents pour validation,
- Transmission ensuite aux membres invités absents,
- Publication en ligne une fois validé et finalisé.

Prochaine rencontre publique

- Date prévue : 25 septembre 2025
- Lieux : Fabrezan, Salle des fêtes
- Format : exposition d'information et de dialogue, et non réunion publique.

Finalisation du dossier de demande d'autorisation

- Intégration des retours et observations issus de ce comité,
- Intégration des retours de la prochaine rencontre publique,
- Dépôt du dossier à l'issue de ces étapes de concertation.

La réunion se termine sur une note positive, traduisant un sentiment partagé de progrès et de collaboration entre VALECO, les caves et les acteurs locaux.

Annexe 1 : Présentation du 4 sept. 2025

Comité de projet du 4 septembre 2025

Camplong d'Aude
Salle du conseil municipal

*Projet agricole et photovoltaïque
sur les communes de Fabrezan
et de Camplong d'Aude*



Terre
d'Expression
Créateurs de vins occitans



valeco

Ordre du jour

01
Introduction

02
Tour de table

03 - 04
Présentation du projet et des résultats de la concertation

05
Débat

01

Introduction

Double objectif

1

Tenue du comité de projet conformément au décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023

2

Poursuite de la concertation territoriale

Le projet

Constat

Défi de sécurisation de l'activité viticole



- Déprise de certaines parcelles (vieillissement des vignes, rendements insuffisants, vulnérabilité au changement climatique)
- Tassement du marché viticole
- Besoin de renforcer l'offre (diversification, qualité,...)



Propositions

Un projet réfléchi et porté avec VALECO



- Transformation des parcelles viticoles en déprise en parcelles de co-activité élevage ovin/production EnR (panneaux photovoltaïques)
- Replantation (après arrachage) de nouvelles vignes sur d'autres parcelles de meilleure qualité agronomique



Dialogue

Un projet en concertation avec le territoire

Rencontres publiques + Un Comité de dialogue intégré au Comité de projet

Concertation : Les engagements des porteurs de projet

1 Répondre aux questions écrites

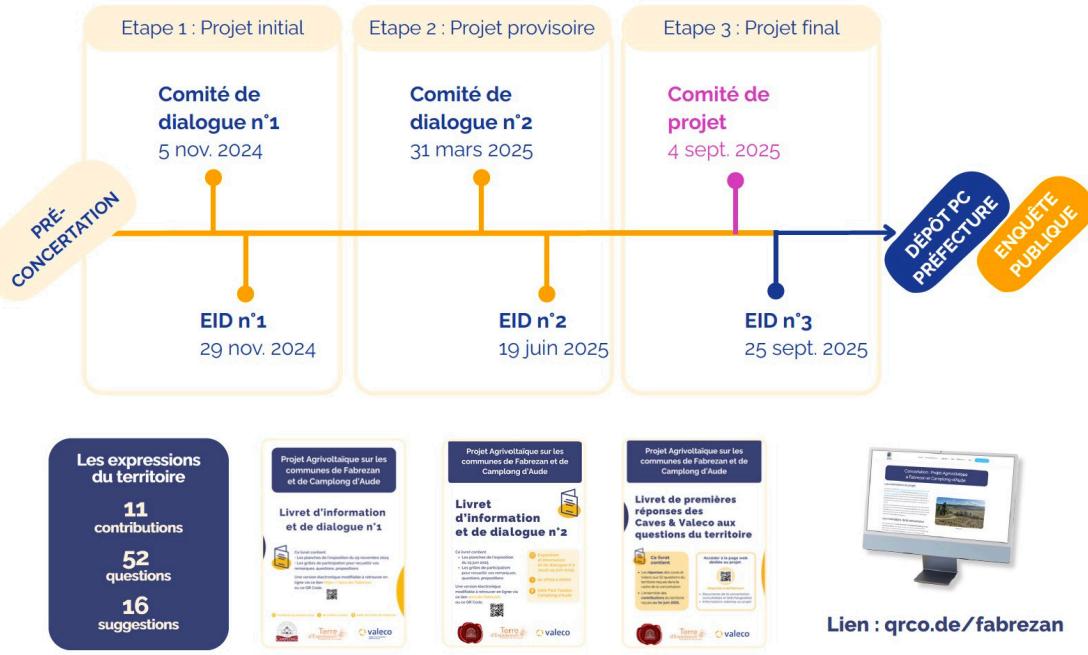
- Intégration paysagère
- Implantation du projet solaire
- Projet agricole
- Boucle d'énergie
- Ouverture au capital & Financement participatif
- Mesures d'accompagnement pour le territoire
- Concertation

2 Analyser objectivement toutes les propositions

3 Restituer exhaustivement les éléments issus du dialogue

4 Alimenter le Dossier de demande d'Autorisations uniquement à partir des éléments débattus

La dynamique de concertation



Le comité de projet

Décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023

Définition & objectifs

- **Réunion** avant la 1ère demande d'autorisation, pour **débattre de la faisabilité et de l'intégration territoriale** du projet. (Article R.211-9)
- **Présentation obligatoire** des caractéristiques du projet. (Article R.211-10)
- **Le porteur de projet indique au comité les conséquences qu'il entend tirer des observations émises.**

Contenu à présenter par les porteurs

- Objectifs du projet, enjeux socio-éco, puissance, coût
- Impacts environnementaux et territoriaux
 - Desserte : équipements prévus
 - Localisation : plan parcellaire, zonage, justification
 - Raccordement : options techniques

Tous les éléments doivent être **accessibles aux membres** du comité par **voie électronique**.

Composition

Obligatoire

- Porteur du projet
- Communes d'implantation
- EPCI concerné
- Communes limitrophes

À la demande de l'un des membres

- Préfet ou son représentant
- Gestionnaires de réseaux (distribution ou transport)
- Membres du **comité de dialogue**
- Exploitant : élevage ovin

02

Tour de table

Le comité de dialogue

COMPOSITION		ENTITÉS CONCERNÉES
Associations		<ul style="list-style-type: none"> ACCA de Camplong d'Aude (petit gibier) ACCA de Fabrezan (petit gibier) Amicale des chasseurs de Fabrezan (gros gibier) Association Écologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois (ECCLA) Association Développement Durable en Corbières et Minervois (DDCM)
Collectivités		<ul style="list-style-type: none"> Communauté de communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois Commune de Camplong-d'Aude Commune de Fabrezan Conseil départemental de l'Aude (CD11) Région Occitanie
Autres acteurs locaux		<ul style="list-style-type: none"> Chambre d'agriculture de l'Aude (CA11) Office de Tourisme Intercommunal Corbières Minervois Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique (SYADEN) • AREC (sur validation comité dialogue)
Porteurs du projet		<ul style="list-style-type: none"> Terres d'Expressions Vignerons de Camplong VALECO

Le comité de projet

COMPOSITION	ENTITÉS CONCERNÉES
Porteurs du Projet	<ul style="list-style-type: none"> Terres d'Expressions Vignerons de Camplong VALECO
Communes d'implantation	<ul style="list-style-type: none"> Camplong d'Aude Fabrezan
EPCI concerné	<ul style="list-style-type: none"> Communauté de communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois
Communes limitrophes	<ul style="list-style-type: none"> Commune de Douzens Commune de Ferrals-les-Corbières Commune de Fontcouverte Commune de Lagrasse Commune de Moux Commune de Ribaute Commune de Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse Commune de Thézan-des-Corbières Commune de Tournissan

03

Le projet : grandes lignes & évolutions



Le projet agricole

27 exploitants 72 propriétaires

1

Changement de système de production agricole au niveau des parcelles équipées en photovoltaïques



2

Replantation de vignes sur des parcelles à meilleur potentiel



3

Extension de l'élevage ovin autour de la centrale.
(Initialement prévu dans l'Alaric)

Participation à la lutte contre les incendies



Évolution de l'implantation (concertation)

Zone d'étude Projet initial



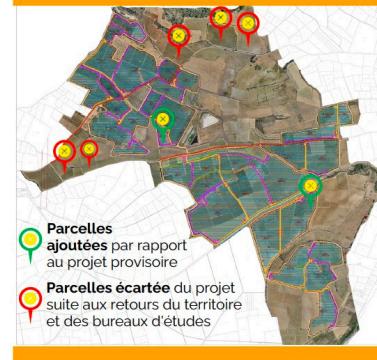
Aire d'étude 240 ha
Puissance envisagée 100 MWc

Projet provisoire



Surface cloturée 135 ha
Puissance 80 à 90 MWc envisagée
Surface projetée 33 ha
Nombre d'ilots 9

Projet final



Surface cloturée 121 ha
Puissance 83 MWc
Surface projetée 32 ha
Nombre d'ilots 7

Parcelles ajoutées par rapport au projet provisoire
Parcelles écartées du projet suite aux retours du territoire et des bureaux d'études



Les retombées pour le territoire



Boucle d'énergie



Retombées économiques (taxes, financement participatif)

Soutien à l'activité cynégétique



Soutien à l'agriculture

- Financement arrachage, plantation, manque à gagner
- Travaux de raccordement (eau et électricité)
- Construction d'une bergerie (200 000€)
- Compensation propriétaires (hors emprise projet)



Servitude d'utilisation des voiries (30 000€/an)



Financer un programme d'insertion paysagère (250 000€)



Mesures d'accompagnement (Sensibilisation, loisirs et tourisme)



Partenariats : état d'avancement

	Terres d'Expressions	 Accepté
	Vignerons de Camplong	 Accepté
	Commune de Fabrezan	 Accepté
	Commune de Camplong d'Aude	 En attente de validation
	AREC	 En cours de finalisation
	CCRLCM	 En attente de réponse
	SYADEN	 Refusé



Régime d'instruction du projet

- Le projet a été conçu comme un projet agricole et photovoltaïque.
- Le régime d'instruction "agrivoltaïque" initialement envisagé s'avère limitant pour l'intégration de composantes agricoles hors parcelles équipées.
- Pour cela, l'équipe projet souhaite soumettre le projet au régime d'instruction "agri-compatible" tout en conservant son engagement pour une véritable co-activité "production agricole et production d'énergie"

Engagement de VALECO

Élaboration d'une charte garantissant le respect de la co-activité "production agricole et production d'énergie"

04

Le projet détailé



Le projet agricole



Le projet viticole

Restructuration du vignoble

Déplacement des vignes vers des terres de meilleur potentiel viticole.

Objectifs

- Adapter les plantations au changement climatique
- Faciliter la transmission des exploitations
- Maintenir la production des caves coopératives

La replantation

- VALECO finance la replantation à hauteur de 20 000 €/ha
→ Prime versée uniquement en cas de replantation effective
- Parcelles identifiées par les caves et les viticulteurs

Indemnisation

- Forfait unique versé aux propriétaires hors emprise du projet, à la signature des baux.

Zones propices envisagée pour la replantation

- **Fabrezan** - au nord de la commune
- **Camplong d'Aude** - recherche en cours

Impact du projet

- **environ 100 hectares de vignes seraient impactés**



Le projet agricole ovin

Exploitante ovine

Mme Véronique EXPERT

- **Taille de l'élevage** : 200 ovins et 100 chèvres
- **Spécialisation** : Vente directe d'animaux vivants pour la reproduction (naisseur)
- **Race(s) Ovine(s)** : Rouge du Roussillon (moutons) et Rove (chèvres)
- **Mode d'élevage** : Pastoral
- **Durée de pâturage annuelle** : Toute l'année
- **Main d'oeuvre** : Familiale

Le projet agricole va être défini au fur et à mesure en collaboration avec le ou les exploitants

Suivi

Mise en place d'un suivi du projet agricole pendant et après la mise en exploitation.

Conventions

Des conventions seront mises en place avec les communes limitrophes afin de mettre à disposition une centaine d'hectares de surfaces pastorales complémentaires dans l'Alaric ou dans des zones enfrichés aux abords des communes.

La surface du projet accueillant des panneaux photovoltaïques

La surface accueillant des panneaux sera clôturée et disposera de **tous les équipements** nécessaires à l'activité d'élevage (abreuvoirs, parcs de contention...). De plus un budget de l'ordre **200 000€** sera affecté pour une ou plusieurs bergeries aménagées, à la demande de ou des éleveurs. Tant que les éleveurs et leurs besoins ne sont pas clairement identifiés, l'emplacement définitif des aménagements agricoles ne peut être arrêté.



Exemple de parc de contention



Exemple d'abreuvoir



Exemple de râtelier



Exemple de tunnel

Zones de pâturage initial

QUELLES SOLUTIONS ?

Pâture dans les vignes et zones en friches aux abords des bourgs ? Recherche de nouvelles zones ?

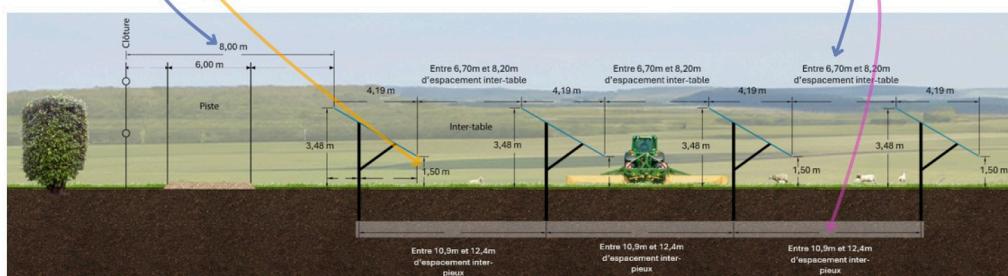


Résultats des études agricoles

Conclusion de la note de compatibilité agricole

La centrale telle que conçue aujourd’hui par VALECO sera donc bien compatible avec une activité de pâturage ovin et, si besoin, à la mécanisation de la parcelle.

Critères	Recommandations	Projet (centrale)
Type de panneaux	Fixes / trackers sur monopieux ou bipieux centraux	Panneaux fixes sur monopieux
Hauteur minimale	≥ 1,5 m	1,5 m
Espace inter-tables minimal	≥ 4 m	6,7 – 8,2 m
Espace inter-pieux minimal	≥ 6 m	10,9 – 12,4 m
Tournières	10 m	8 m





Implantation & raccordement



Extrait de la concertation

Proposition du territoire reformulée

**Limiter à 20ha
le dimensionnement du projet**

Orientations

La question de la taille du projet est légitime et a bien été prise en compte lors de sa conception.

Le projet a été conçu sous forme 7 îlots de 6 à 39 ha (6ha ; 8ha ; 12ha ; 14ha ; 20ha ; 22ha et 39ha)

L'objectif de VALECO est de développer un projet qui répond à des contraintes techniques, économiques et réglementaires, et permet d'assurer des retombées positives pour le territoire, en lien avec les caves partenaires : boucle énergétique locale, fiscalité, prix préférentiels, etc.

Contenus disponibles sur la page web du projet

- Le *livret Questions/Réponses (QR) n°2*, qui rassemble l'ensemble des questions exprimées sur le territoire ainsi que les réponses des porteurs de projet.
- Les propositions originales non reformulées recueillies avant l'EID n°2, disponibles dans le *livret de dialogue n°2*.
- Les propositions originales non reformulées exprimées après l'EID n°2, accessibles en annexe de cette présentation et à retrouver également dans le *livret de dialogue n°3*, qui sera publié le 25 septembre 2025.

↓
qrco.de/fabrezan





L'implantation finale

7 îlots

2 îlots < 10ha

2 îlots entre 10ha et 15ha

2 îlots entre 15ha et 30ha

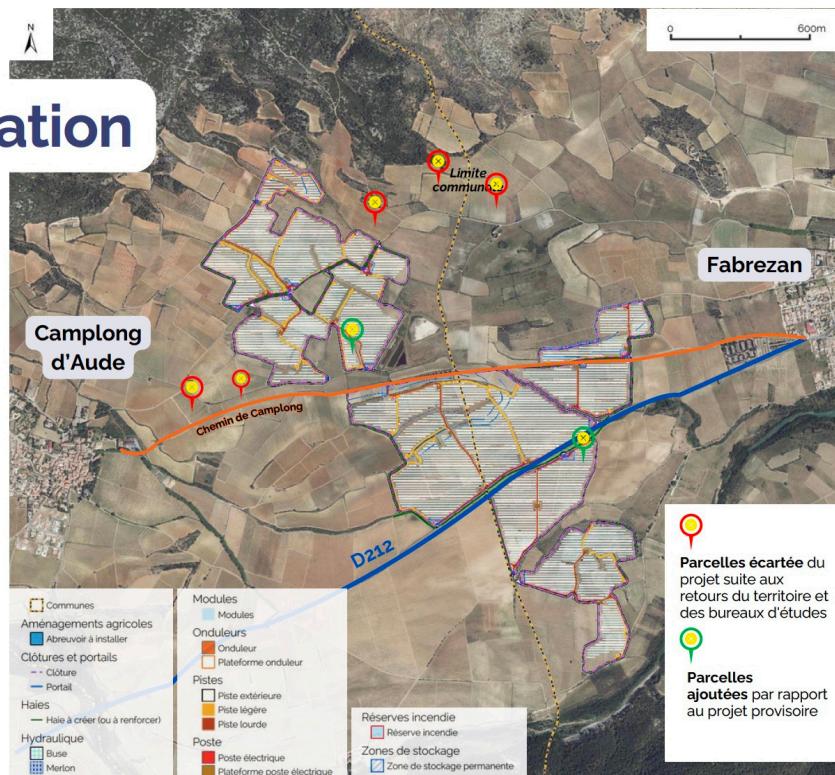
1 îlot = 39 ha

‘îlot’ = enceinte clôturée d'un seul tenant. Une route et/ou un élément topographique ou naturel délimite deux îlots.

 Puissance **83 MWc**

 Surface clôturée **121 ha**

 Surface projetée panneaux **32 ha**

 Taux de couverture **< 40%**


Caractéristiques : projet & équipements

Le projet

Puissance

83 MWc

Surface clôturée

121 ha

Surface projetée panneaux

32 ha

Taux de couverture

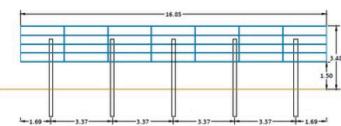
≤ 40%

Coût du projet

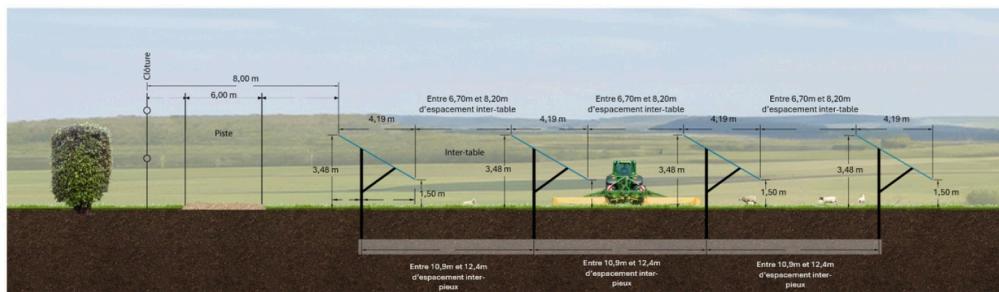
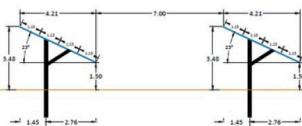
CAPEX d'environ 70 M€

Les équipements

de face



de profil





Environnement : choix de la zone

Choix de la zone projet en fonction des enjeux

Evitement des secteurs à forts enjeux

- Nord-Est de la zone sensible à l'avifaune
- La ripisylve de l'Orbieu
- La continuité avec le massif de l'Alaric
- Les haies, boisements et friches
- Les gîtes de chauves-souris et reptiles
- La zone de chasse du Faucon crêcerellette

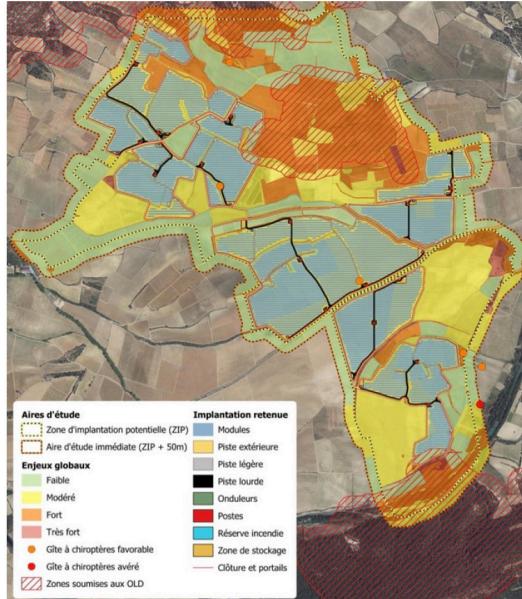
Néanmoins, un impact résiduel subsiste sur l'avifaune des milieux ouverts (parcelles viticoles et friches).

Espèces impactées par le projet

- 3 peuvent revenir (Alouette lulu, Alouette des champs, Cochevis huppé)
- 3 dépendantes de milieux spécifiques (Pipit rousseline, Busard cendré, Cisticole des joncs)

= besoin d'une gestion ciblée selon habitats et espèces

Implantation finale et enjeux globaux



Mesures de réduction principales

Conventionnement et gestion des milieux ouverts évités par le projet garantissant de bonnes pratiques agricoles et une gestion adaptée des friches

	GESTION	ESPÈCES CIBLES
Parcelles viticoles	<ul style="list-style-type: none"> Maintien en l'état actuel (engagement sur 5 ans minimum) Conduite en conventionnel (sans insecticide chimique et utilisation réduite d'intrants) voire tendre vers l'agriculture biologique En cas d'arrachage : à réaliser hors période de nidification (entre le 1er août et le 31 février) et remplacer la vigne par une friche. 	<ul style="list-style-type: none"> Pipit rousseline Cochevis huppé Alouettes
Parcelles en friche	<ul style="list-style-type: none"> Maintien en l'état actuel Entretien hors période de nidification des oiseaux et de présence d'orthoptères (entre le 1er octobre et le 31 février) 	<ul style="list-style-type: none"> Busard cendré Cisticole des juncs

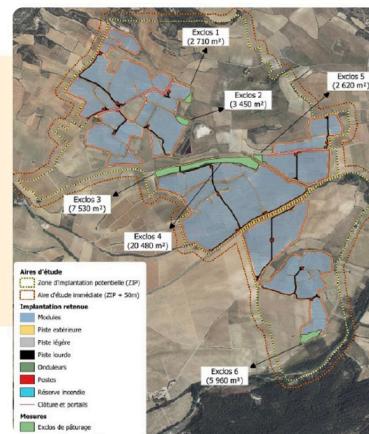
Délimitation et ensemencement d'exclos de pâturage

Zones non pâturees :

- Évolution naturelle avec fauchage tardif possible
- Plus-value biodiversité
- Nouveaux habitats pour insectes (lépidoptères, orthoptères)

Effets attendus :

- Diversification faune (insectes, oiseaux, chauves-souris)





Autres mesures de réduction



Techniques de chantier respectueuses de la biodiversité locale



Plantation/renforcement de haies paysagères favorables à la faune



Démantèlement doux et création de gîtes pour reptiles



Suivi écologique du chantier



Clôtures adaptées pour petite faune



Installation de nichoirs et de gîtes pour la faune volante



Adaptation de la période des travaux aux sensibilités écologiques et conditions météorologiques



Gestion des espèces végétales exotiques envahissantes



Balisage des zones sensibles



Ensemencement différencié de certaines bandes enherbées

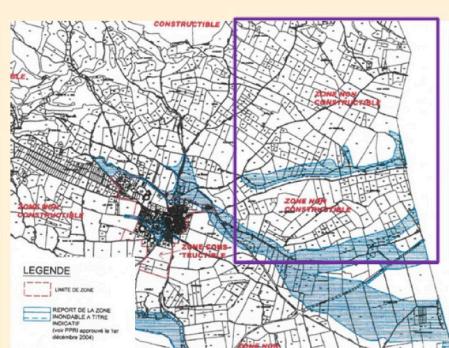


Urbanisme

Camplong d'Aude

Carte communale en vigueur

- Zonage d'implantation du projet en **secteur « non constructible »**
- **Autorisation** de projet photovoltaïque à condition d'être **compatible** avec **l'activité agricole**, pastorale ou forestière du terrain et de **ne pas porter atteinte** à la sauvegarde des **espaces naturels** et des **payages**.



Fabrezan

PLU actuellement en vigueur

- Zonage d'implantation du projet en **secteur « A » zone Agricole**
- **Autorisant** les constructions et installations techniques nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles **ne sont pas incompatibles** avec l'exercice d'une **activité agricole**, pastorale ou forestière et qu'elles **ne portent pas atteinte** à la sauvegarde des **espaces naturels** et des **payages**





Raccordement

2 solutions sont envisagées pour un raccordement au futur poste "Hautes-Corbières" prévu par RTE.

Raccordement HTA

→ Raccordement au **réseau de distribution** en 2 phases

Interne = surface clôturée

Modules PV

→ Poste de transformation

→ Postes de livraison

Externe (ENEDIS)

Postes de livraison

→ Poste source via réseau routier

→ Connexion à un poste haute tension intermédiaire

Raccordement HTB

→ Raccordement au **réseau de transport** en 2 phases

Interne = surface clôturée

Modules PV

→ Postes électriques

→ Postes de coupure

Externe (VALECO)

Postes de coupure

→ Poste électrique privé

→ Liaison au réseau public de transport (via réseau routier existant)

Si la création d'un poste dédié est confirmée,
celui-ci donnera lieu au **versement d'une fiscalité IFER,**
perçue directement par les communes.



Le paysage



Intégration paysagère proposée par le bureau d'étude paysage

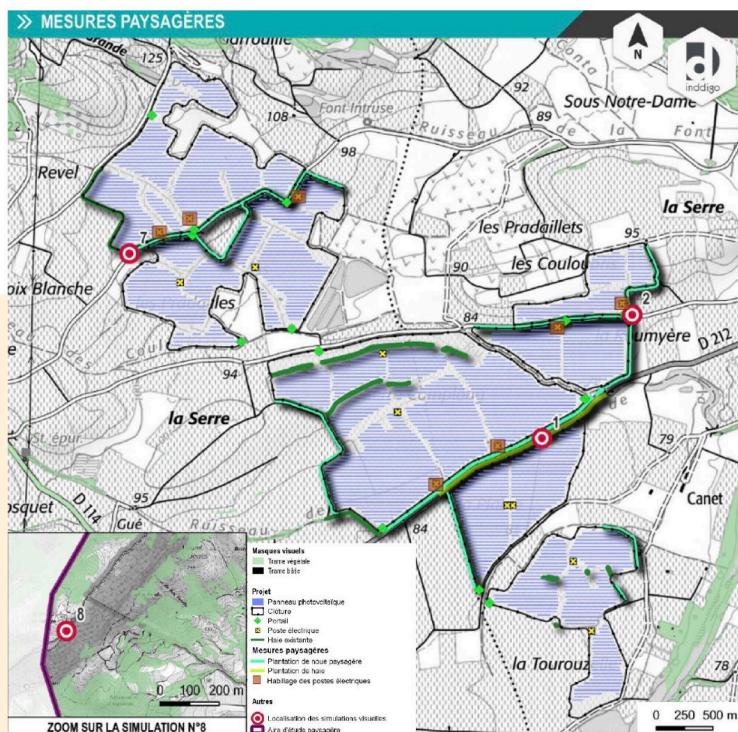
Orientations proposées par le bureau d'étude :

- Choix d'essences locales
- Haies modulées en hauteur et réparties pour éviter l'effet tunnel

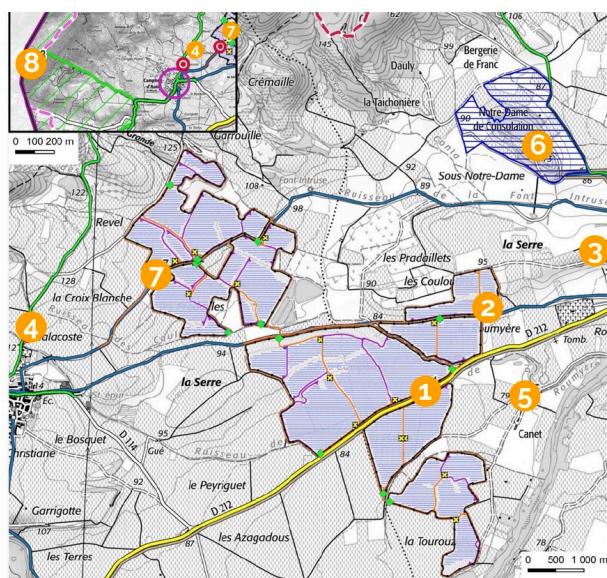
Plus-value

- Réduction de l'impact paysagé
- Microclimat favorisé, meilleure gestion de l'eau
- Nouveaux habitats créés pour la faune

VALECO propose d'anticiper la plantation des haies avant le début du chantier, afin qu'elles soient mieux développées au moment de la mise en service du projet.



Emplacement des photomontages proposée par le bureau d'étude paysage



- 1 Depuis la **D212**
- 2 Depuis le **Chemin de Camplong**
- 3 Depuis la lisière nord- ouest de Fabrezan sur le **sentier de la Serre**
- 4 Depuis le parcours cyclable du **«Contrefort de l'Alaric»** en lisière nord de Camplong-d'Aude
- 5 Depuis le **lieu-dit Canet** (commune de Fabrezan)
- 6 Depuis le **Sanctuaire Notre-Dame de la consolation** et ses abords
- 7 Depuis le parcours cyclable du **«Découverte et baignade au pied de l'Alaric»**
- 8 Depuis le **GR36**, à proximité du Prieuré de Saint-Michel-de- Nahuze (ruines)



Postes électriques

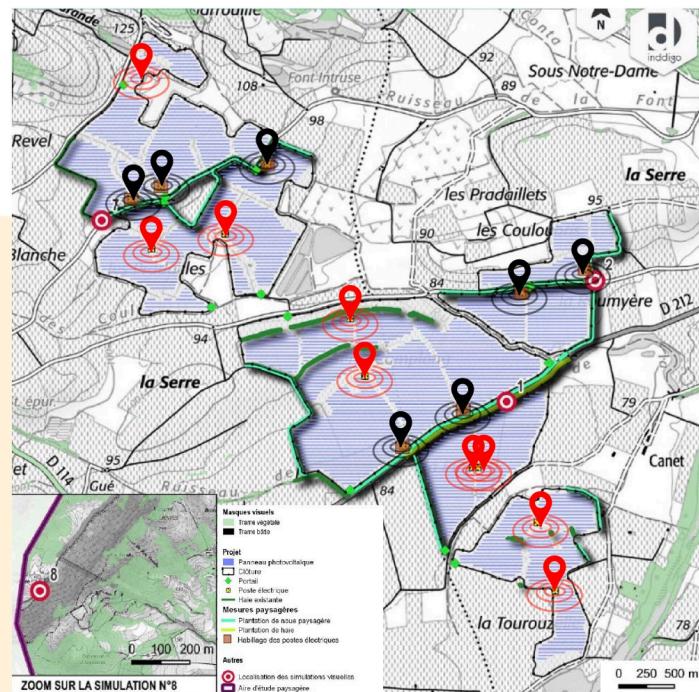


16 postes électriques ont été répartis sur toute la zone équipée, en fonction des contraintes techniques du terrain et du paysage.

→ Un empierrement est prévu pour les postes les plus visibles depuis les chemins.



→ Pour les autres, la couleur sera beige (RAL 1015)



La boucle d'énergie



La boucle d'énergie, en bref

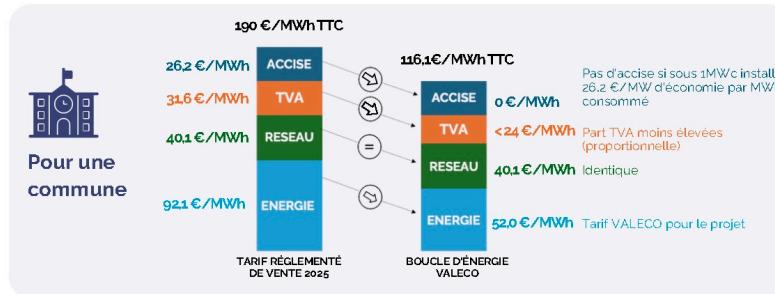
L'énergie produite par la centrale est directement consommée par les riverains.

Les avantages

- ✓ Avoir accès à une électricité moins chère
- ✓ Comprendre et contrôler sa consommation
- ✓ Consommer une énergie locale
- ✓ Décarboner sa consommation



Exemple d'économies



Données susceptibles d'évoluer d'ici la mise en exploitation de la centrale en fonction de la réglementation sur l'autoconsommation, des variations du tarif réglementé de vente (TRV) et en fonction de l'application ou non de l'accise.

Informations complémentaires à retrouver sur livret n°2 et n°3 - consultables et téléchargeable sur <https://qrco.de/fabrezan>



Le financement participatif

Associer les citoyens et riverains au projet

Fonctionnement

- **Prêt rémunéré** : les citoyens prêtent une somme et récupèrent capital + intérêts
- Primaire aux investisseurs locaux vivant à proximité (2 communes, département)
- Obligations à taux fixe : **entre 5 et 7 % d'intérêt**
- Durée d'investissement : **de 2 à 5 ans**
- Plus de 2 M€ levés sur les projets VALECO en 3 ans
- En partenariat avec la plateforme **Enerfip**



Devenez acteurs de la transition énergétique

Afin d'associer les citoyens à ce projet et de redistribuer sur le territoire les richesses créées par l'exploitation du soleil, Valeco vous propose de participer au financement de la centrale solaire de Châteauvert à partir du 25 mars 2021.

Pourquoi investir ?

Pliez une partie de votre épargne directement dans le parc photovoltaïque de Châteauvert. De cette façon, vous investissez sur votre territoire et vous bénéficiez d'une rémunération bien plus attractive qu'une solution d'épargne classique en devenant acteur du dynamisme économique local.

Reunion d'information en ligne

Lundi 15 mars, 18h30

Inscrivez-vous sur www.enerfip.fr/chateauvert

Comment participer ?

- 1 Rendez-vous sur [enerfip.fr](https://www.enerfip.fr) et créez votre compte investisseur
- 2 Ouvrez la collecte le 26 mars à 12h30
- 3 Rendez-vous sur la page du projet www.enerfip.fr/chateauvert
- 4 Renseignez votre montant et réglez par carte bancaire ou virement.

Il vous suffira de fournir une copie de 2 pièces d'identité (permis de conduire, CNI, passeport...) et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, facture d'habitation).

Page d'information sur le financement participatif de la centrale solaire de Châteauvert II (B3)



Accompagnement du territoire



Mesures possibles autour du parc

Sensibilisation & valorisation du site



Affichage pédagogique au bord de la centrale (ex. : panneaux explicatifs)



Installation de tables d'orientation sur des points de vue remarquables (ex. Signal d'Alaric, Notre-Dame de Consolation)



Organisation de visites de la centrale et/ou des caves en partenariat avec l'office du tourisme local

Aménagements de loisirs



Mise en valeur des chemins de vélos/randonnée

Création d'un parcours de santé / parcours sportif

Aires de pique-nique, tables de ping-pong, jeux pour enfants, bancs publics

Possibilité d'ajouter des panneaux pédagogiques associés

Mesures touristiques à préciser/faire évoluer avec l'office du tourisme (en cours)



Mesures : soutien à l'activité cynégétique

Fonds de compensation cynégétique

- Contribution annuelle fixe de 1000€/an pendant toute la durée d'exploitation du parc + 10 000€ à la mise en service
- Utilisation des fonds : soutien à la gestion durable du gibier : achat, reproduction, habitats



Suivi & adaptation

- Suivi environnemental cynégétique avant / pendant / après chantier
- Implication directe de la société de chasse locale dans l'évaluation et l'ajustement des mesures



Mesures de mitigation sur le terrain

- Corridor écologique maintenu
- Plages horaires réglementées pour les engins (hors périodes sensibles)



Sensibilisation & information

- Formation des équipes chantier aux bonnes pratiques (bruit, vitesse, comportements adaptés) – Charte Chantier Vert
- Communication régulière auprès des acteurs cynégétiques et de la population sur les mesures mises en oeuvre et les résultats via le comité de dialogue



Mesures : concertation continue

Poursuite des rencontres du comité de dialogue

Le comité de dialogue pourra continuer à se réunir après la phase de concertation dans la limite de :



- 2 réunions par an pendant l'instruction,
- 4 réunions par an en phase de chantier,
- 2 réunions par an lors des 3 premières années d'exploitation,
- 1 réunion par an à l'issue de ces 3 premières années d'exploitation.



05

Débat

Contact

Projet

Amandine LACROIX

Cheffe de projet Photovoltaïque - Occitanie
amandinelacroix@groupevaleco.com
06 31 39 00 91

Yannick VIALLES

Responsable Développement Photovoltaïque - Occitanie
yannickvialles@groupevaleco.com
07 83 01 88 62

Concertation

Philippe VERVIER

Animation de la concertation
philippevervier@acceptablesavenirs.eu
06 81 20 60 92



06

Annexes



Charte d'engagement VALECO

Projet de charte d'engagement VALECO

CHARTE D'ENGAGEMENTS VALECO DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CENTRALE SOLAIRE AU SOL A FABREZAN/CAMPLONG-D'AUDE DANS UN OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ ET DURABLE

Cette charte a été rédigée à l'initiative de Valeco, porteur de projet ayant à cœur de s'engager pour le développement d'un projet raisonnable et durable à Fabrezan/Camplong. Cet engagement s'inscrit dans les principes de l'Agrivoltalisme, visant à concilier production d'énergie solaire et maintien, voire amélioration, d'une activité agricole, en apportant des services utiles à l'agriculture.

Le projet solaire et agricole est porté par une société de projet commune dont les actionnaires sont la Cave Coopérative de Fabrezan, la Cave Coopérative de Camplong d'Aude, le comité de Fabrezan et Valeco. D'autres acteurs locaux pourraient venir intégrer cette structure collective.

ENGAGEMENTS

UN PARTAGE ÉQUILIBRÉ DE LA VALEUR

- Tout mettre en œuvre pour que soit mis en place une boucle d'énergie locale permettant qu'une partie de l'énergie produite par la centrale soit directement consommée par les agriculteurs et les entreprises établies dans le territoire.
- Maintenir ouvrir au moins 10% de la parcelle à un minimum de 10% pour les acteurs publics locaux jusqu'à la fin de l'interception du dossier et l'obtention du permis de construire.
- Mettre en place une mésosociété foncière afin que chacun des propriétaires signataire d'une promesse de bail loue à l'autre une partie des revenus à la mise en place de la centrale, même si ses terrains ne possèdent pas d'aménagements, notamment en application de la séquence Euter, Réduire, Compenser (ERC).

UN PROJET CONÇU DANS UN CADRE AGRIVOLTAIQUE

- Maintenir une activité agricole significative sur toute la durée d'exploitation du parc agrivoltaique, garantir par la mise en place d'un cadre contractuel pérenne et sécurisant pour l'exploitant agricole et le monde agricole dans son ensemble. En cas de départ de l'agriculteur, il devra le notifier au moins 6 mois à l'avance afin que la recherche d'un nouvel exploitant puisse permettre une continuité de l'activité pastorale.
- S'engager à ce que les panneaux photovoltaïques apportent un ou plusieurs services à l'agriculture (amélioration du bien-être animal, protection contre les aléas, adaptation au changement climatique, etc.)
- Garantir une conception avec un taux de couverture du terrain correspondant au cadre de l'Agrivoltalisme.

- Possibilité de mettre en place une zone témoin permettant d'évaluer l'impact des panneaux photovoltaïques sur la production agricole
- Mettre en place un suivi agricole du site sur la base d'un protocole technique co-construit avec les parties prenantes du projet.
- Présenter les conclusions du suivi agricole aux membres du comité de dialogue et prendre en compte les remarques des membres de ce comité.

UNE IMPLANTATION COHÉRENTE AVEC L'ACTIVITÉ AGRICOLE

- Garantir la non artificialisation et la réversibilité totale des installations en fin d'exploitation énergétique, afin de conserver le caractère agricole de la parcelle.

UNE APPROCHE AGROENVIRONNEMENTALE

- Prendre en compte dans le projet les pratiques agricoles et leurs impacts sur la dynamique biologique des sols.
- Inscrire chaque fois que possible le projet dans les démarches agricoles durables et respectueuses de l'environnement.
- Rester à l'écoute des besoins du territoire afin de s'assurer que, dès que cela est possible, toute ou partie du troupeau puisse aller paître sur des zones jugées prioritaires (bordures de villages, massifs forestiers, etc.) afin de concourir au maintien des milieux ouverts et à la réduction du risque incendie.

UN ESPACE DE DIALOGUE AVEC LE TERRITOIRE EN PHASE DE DÉVELOPPEMENT ET UN SUIVI RÉGULIERS ET TRANSPARENT PAR LA SUITE

- Mise en place d'une démarche de dialogue territorial en phase développement pour co-construire le projet, avec plusieurs étapes, incluant un comité de dialogue et des expositions d'informations à destination du public.
- Possibilité de mettre en place un comité de dialogue pour assurer les échanges tout au long de la vie du projet.
- Possibilité de mettre en place un suivi de la production énergétique avec des rapports réguliers transmis aux parties prenantes.

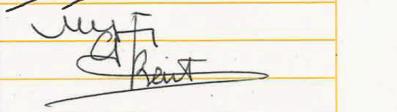
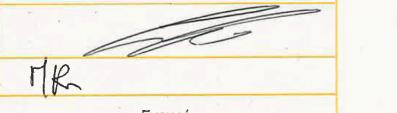
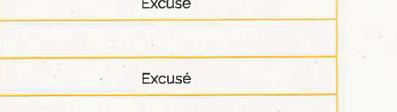
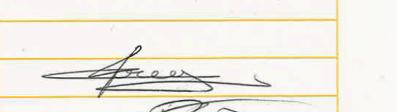
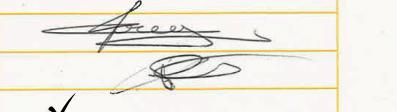
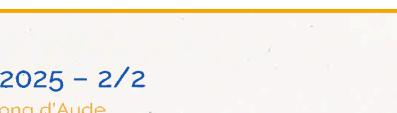
1

2

Annexe 2 : Feuille de présence du 4 sept. 25

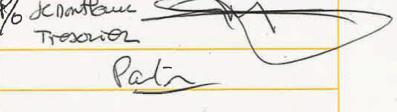
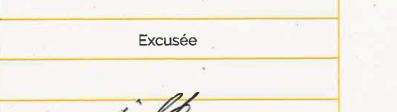
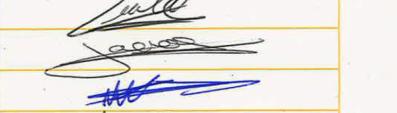
FICHE DE PRÉSENCE – COMITÉ DE PROJET – 4 SEPT. 2025 – 1/2

↗ Projet agricole et photovoltaïque sur les communes de Fabrezan et de Camplong d'Aude

Entité	Membre	Signature
Communauté de communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	HERNANDEZ André ou représentant (JUN Édouard)	P. J. HERNANDEZ Y. JUN
Commune de Fabrezan	GÉA-PÉRIS Isabelle ou représentant(e)	
Commune de Camplong d'Aude	LÉPINE Serge ou représentant(e)	
Commune de Ferrals-les-Corbières	BARTHEZ Gérard ou représentant(e)	
Commune de Moux	PIOCH Gérard ou représentant(e)	
Commune de Ribaute	COSTE Alain ou représentant(e)	
Commune de Tournissan	RIVIÈRE Marilyse ou représentant(e)	
Commune de Fontcouverte	CONTIES Jacques ou représentant(e)	Excusé
Commune de Lagrasse	ORTEGA René ou représentant(e)	
Commune de Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse	DE VOLONTAT Xavier ou représentant(e)	Excusé
Commune de Thézan-des-Corbières	PUECH Philippe ou représentant(e)	
Commune de Douzens	RAPPENEAU Philippe ou représentant(e)	
Terre d'expression	RAUX Laurent	
Vignerons de Camplong	FITO Cyril	
ACCEPTABLES AVENIRS	VERVIER Philippe	✓

FICHE DE PRÉSENCE – COMITÉ DE PROJET – 4 SEPT. 2025 – 2/2

↗ Projet agricole et photovoltaïque sur les communes de Fabrezan et de Camplong d'Aude

Entité	Membre	Signature
Amicale des chasseurs de gros gibier de Fabrezan	BOUSQUET Fabrice	
ACCA de Fabrezan (petit gibier)	GIRARD Patrice	
ACCA de Camplong d'Aude (petit gibier)	GABAUDÉ Serge	
ECCLA	CRÉPAUD Christian ou représentant	
DDCM	GUILLAUME Maxime ou représentant	
Office de tourisme intercommunal corbières minervois	DELPY Emile / MARSEROU Anne ou représentant	
CA11	VERGNES Philippe ou représentant	
Conseil départemental de l'Aude	BARO Hervé ou FORTUNE Katalin	
Région	BOSSIS Catherine	Excusée
SYADEN	SAKHRAOUI Meidi	
	VIALLES Yannick	
VALECO	LACROIX Amandine	
	DUFFES Thomas	
	DUPAS Olivier PECHARD Yannick	